

# La spécialité en odontologie pédiatrique, c'est pour quand ?



**I**rons-nous vers la création d'une spécialité en odontologie pédiatrique ? Après une première demande en 2016, c'est ce que défendent à nouveau les signataires d'un Livre blanc rendu public en novembre 2021. Conduits par Michèle Muller-Bolla, présidente du Collège des enseignants en odontologie pédiatrique, les auteurs de ce Livre blanc, passé trop inaperçu, avancent au total dix recommandations visant à améliorer la prise en charge bucco-dentaire des enfants et adolescents.

C'est au terme d'un diagnostic sans appel sur l'accès défaillant aux soins bucco-dentaires de ce public, que les auteurs font cette proposition.

Même si la création d'une telle spécialité, c'est une évidence, ne serait pas d'une efficacité immédiate à elle seule, on pourra regretter que cette demande, capitale, soit diluée parmi dix propositions. Il est vrai aussi que les discussions sur la création de plusieurs spécialités dans notre discipline voient se manifester quelques raidissements nécessitant une certaine dose de doigté... Mais peu importe finalement la méthode adoptée, seul compte le fond. Aussi la SOP soutient-elle cette initiative car, comme il est si bien spécifié, il s'agit là de créer une « *spécialité d'omnipratique qui concernera une classe d'âge et utilisera toutes les techniques* ».

Quels constats font les auteurs ? Après avoir exposé les besoins en soins bucco-dentaires des enfants et adolescents, les auteurs dressent un état des données les plus récentes sur l'offre de soins, en particulier deux études datant de 2018 montrant que de 18 à 22 % des praticiens ne prenaient pas en charge les enfants et adolescents.

Parmi les praticiens généralistes prenant en charge ce public, 83 à 95 % d'entre eux adressaient régulièrement leurs patients pour une prise en charge adaptée, soit vers des praticiens identifiés comme soignant ce public, soit vers un service hospitalier. Ces études montrent aussi que 27 % des chirurgiens-den-

tistes ne soignent pas les enfants âgés de moins de six ans.

Des données à mettre au regard du nombre trop faible de praticiens exclusifs, un peu plus de 200 en France, très inégalement répartis sur le territoire. Des carences que l'on retrouve aussi dans le secteur hospitalier. Pour illustration, les auteurs recensent 37 départements en France qui n'offriraient pas la possibilité de soins dentaires sous anesthésie générale pour ce public. Et sur les 112 établissements publics et privés recevant ce public, seuls les enfants de trois à cinq ans sont systématiquement pris en charge. Les auteurs considèrent, à juste titre, comme une priorité de santé publique le développement de plateaux techniques dédiés aux soins dentaires sous sédation.

S'agissant de la formation des praticiens généralistes, ils plaident pour un apprentissage de la discipline classé comme prioritaire afin d'améliorer la prise en charge globale de ce public, les spécialistes se concentrant sur les cas les plus complexes à soigner.

Quel serait le périmètre de cette spécialité en odontologie pédiatrique selon les auteurs ? Dans un contexte où les parents et les enfants sont trop souvent désemparés, ils plaident pour une spécialité lisible, libérale ou hospitalière, avec des praticiens soignant des enfants de zéro à 18 ans « *présentant des problèmes intellectuels, médicaux, physique, psychologiques et/ou émotionnels* ». Combien de spécialistes ? Pour les auteurs, le nombre de 500 praticiens spécialistes semble nécessaire et suffisant.

On relèvera pour finir que la création de cette spécialité bénéficie d'un relatif consensus dans la profession. La décision relèvera des politiques. ▀

**Le Conseil d'administration  
de la SOP**

